



*VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES*

# **LE JOURNAL OFFICIEL**

**DE LA GARENNE-COLOMBES**

**NUMÉRO 79 – Décembre 2009**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2009**

**Ordre du jour :**

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 19 novembre 2009.**

**I - Administration générale**

***Développement économique***

- 1.1 - Subvention aux associations de commerçants pour leurs animations des fêtes de Noël 2009.

***Finances***

- 1.2 - Convention de participation financière à la construction du gymnase du collège Les Champs-Philippe.  
1.3 - Budget Ville 2009 : décision modificative n° 3.  
1.4 - Tarifs et redevances 2010.  
1.5 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement au budget primitif 2010.

**II - Direction Jeunesse, Culture et Sports**

- 2.1 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour « la ferme à la ville » du dimanche 7 mars 2010.  
2.2 - Convention portant sur la labellisation du point information jeunesse de La Garenne-Colombes.  
2.3 - Approbation de la convention de soutien aux centres de loisirs municipaux de La Garenne-Colombes fixant les conditions d'obtention d'une subvention de fonctionnement par le Conseil général pour 2009 en faveur des activités sportives.  
2.4 - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association « Conservatoire de musique de La Garenne-Colombes ».  
2.5 - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs triennale entre l'association « Tennis Club Garennois » et la Ville de La Garenne-Colombes.

**III - Services Techniques**

***Urbanisme***

- 3.1 - Autorisation de déposer un permis de construire sur les parcelles communales B 6, 7, 8, 10, 206, 225, 226, 227, 239, 240, 241, 242, 244, 251, 252.  
3.2 - Cession de 4 192 mètres carrés de la place de Belgique par le Conseil général des Hauts-de-Seine au profit de la Ville de La Garenne-Colombes.  
3.3 - Autorisation de dépôt de permis de démolir de la parcelle b 219 sise 13, rue Paul-Prouteau

***Voirie, Espaces verts***

- 3.4 - Rapports annuels 2008 du SIPHEREC, SIGEIF, Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, SYELOM, SIFUREP et des délégataires de services publics pour les marchés, la fourrière automobile, l'assainissement et la crèche Voltaire.

**IV - Divers**

- 4.1 - Décisions

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures 04, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, je vous prie de prendre place.

J'ouvre cette séance.

Je vous donne les délégations de vote : M. Pinta à M<sup>me</sup> Lioret, M<sup>me</sup> de Bellabre vient d'arriver, M. Citerne à M<sup>me</sup> Gaillabaud, M. Graux, qui devrait arriver, donne, en attendant, délégation à M<sup>me</sup> Kalfon, M. Barraquand à M. Pouilly, M<sup>lle</sup> Haberah à M. Butet et M<sup>me</sup> Bavcevic à M. Macé.

Avant de commencer la séance, vous avez tous trouvé sur votre table le livre nouveau qui vient de sortir sur « L'Esprit de La Garenne-Colombes », qui est publié à l'occasion du centenaire de La Garenne-Colombes. Je vous invite à le regarder. Je veux remercier ceux qui ont contribué à ce livre qui est d'une excellente qualité et qui, je pense, tombe à pic au moment de ces fêtes.

Avant de débiter la séance formellement, il me faut un secrétaire de séance.

M. Dubois est candidat. Y a-t-il d'autres candidats que M. Dubois ? Pas d'autre candidat.

Monsieur Dubois, toutes mes félicitations pour cette brillante élection !

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 19 novembre 2009.**

**M. le Maire**

Sur le procès-verbal du 19, des remarques particulières ?

Monsieur Macé, bonsoir. Allez-y !

**M. Macé**

Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir, mes chers collègues.

Juste une remarque... Je regrette que dans le compte rendu, où, jusqu'à maintenant, quand il y avait le débat d'orientations budgétaires, étaient annexées les différentes interventions, cela ne le soit plus dans celui-ci, même si, après, il est indiqué que c'est consultable sur le site, ce qui est évidemment une bonne chose. Le compte rendu intégral l'est sur le site, en partie en tout cas, et je trouve dommage que cela ne soit pas annexé comme avant ; cela permettait à un certain nombre de Garennois de le lire. Tout le monde n'a pas accès obligatoirement chez lui à internet et je trouve dommage que l'on se prive de cette possibilité pour nos concitoyens de lire les débats attentivement, les débats toujours fructueux que nous avons entre nous.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

M<sup>me</sup> Pouette me fait remarquer que l'épaisseur du document était particulièrement impressionnante cette année et que pour des raisons d'économie, finalement, il a été décidé de le mettre sur le site.

Il est consultable, en pratique, sur le site.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour :**      *Unanimité*

**I - Administration générale**

**Développement économique**

**1.1 - Subvention aux associations de commerçants pour leurs animations des fêtes de Noël 2009.**

**M. de Boutray**

Bonsoir, mes chers collègues.

Cela fait bien longtemps que nous n'avions pas eu à mettre en place des animations de Noël dans nos secteurs de commerce et il se trouve que, demain, l'ensemble des commerçants, sous l'impulsion des deux associations de commerçants, en l'occurrence celle qui vient de s'installer rue Voltaire et l'autre qui existe depuis bien longtemps avenue Joseph-Froment, ont décidé de mettre leurs propres animations dans la rue sur toute la journée.

L'idée est que chacune des associations va proposer des animations originales, avec des promenades en calèche, avec des étapes, des tables sur lesquelles on pourra déguster des pizzas, des crêpes... Il va y avoir une animation qui va être faite tout au long de la journée demain, dans les rues de La Garenne-Colombes.

Pour cela, la Ville participe à concurrence de 50 % du financement de ces opérations. C'est pourquoi nous vous demandons, mes chers collègues, de bien vouloir approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 euros pour l'association du Quartier des Vallées et de 1 200 euros pour l'association des commerçants du Centre Garennois, qui correspond à 50 % du montant de la prestation des différents fournisseurs qui interviendront demain.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur de Boutray.

Y a-t-il des questions à M. de Boutray ?

**M. Fouliard**

Bonsoir, Monsieur le Maire ; bonsoir, mes chers collègues.

Vous venez de nous dire, Monsieur de Boutray, que cette association venait de se créer, que la précédente perdure, si j'ai bien compris. Connaît-on les objectifs et les raisons de la création de cette association ?

**M. de Boutray**

Vous faites allusion à la dernière association des commerçants du Centre ?

**M. Fouliard**

Oui.

**M. de Boutray**

Je ne suis pas persuadé que ce soit l'objet du Conseil de ce soir. Il faut savoir que nous avons une association qui est en place depuis six mois environ, qui a eu l'occasion de développer un certain nombre de points, des objectifs, des orientations pour la rue, qui ont été communiqués à l'ensemble des commerçants. À ce jour, les objectifs sont avant tout liés à l'animation des commerces, l'assistantat, surtout aider à faire plus de business et créer des animations et surtout, pendant la période de travaux, être là pour être le relais entre nous, les équipes sur le terrain et les commerçants.

**M. le Maire**

Merci.

D'autres questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je crois que nous ne pouvons que nous féliciter que les associations de commerçants participent aux différentes animations des fêtes de Noël et des fêtes de fin d'année.

En complément de l'intervention de notre collègue Vincent Fouliard, je voudrais savoir pour quelle raison l'association des commerçants situés autour de la gare de La Garenne-Colombes ne participe pas à des animations de Noël et vous demander pourquoi cette délibération passe uniquement à ce Conseil Municipal et pas avant, parce que j'imagine que le programme était arrêté depuis déjà quelque temps.

Quand on voit que cela a été publié dans le bulletin municipal dans le détail au niveau de l'intervention, c'étaient bien des éléments connus et je suis étonné que cela ne passe qu'à ce Conseil Municipal.

**M. le Maire**

Monsieur de Boutray ?

**M. de Boutray**

Premièrement, les trois quartiers sont structurés avec trois associations différentes. Place de La Fontaine, une association est en place et n'a pas souhaité adhérer et surtout rentrer dans ce système, mais on va y travailler pour l'année prochaine, fédérer quelque chose sur le plan de la ville.

Deuxièmement, vous dites que c'est à la dernière minute ; ce n'est pas vraiment le cas. L'association des commerçants du Centre s'est mise en place il y a très peu de temps. Le temps que le projet germe, que les idées arrivent, cela a mis un peu de temps pour se structurer et vendre le projet aux commerçants. Au dernier Conseil Municipal, nous n'avons pas eu le temps et les pièces nécessaires pour passer ces subventions exceptionnelles ; c'est pourquoi nous les passons ce soir.

Il n'y a pas de souci particulier ; c'est plus une lourdeur administrative de la part des associations qui a fait qu'on a eu les dossiers il y a peu de temps.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur de Boutray.

Monsieur Macé, encore ?

**M. Macé**

Est-ce que cela veut dire que l'ancienne, si on peut l'appeler de cette manière, association des commerçants du Centre est dissoute à un moment donné ? Avez-vous des éléments à nous communiquer là-dessus ? Est-ce que vont perdurer deux associations de commerçants pour le centre de notre ville ?

**M. de Boutray**

En ce qui me concerne, je vois une association active, qui est en place. L'ancienne association, pour moi, n'est plus active et le relais a été pris par cette nouvelle association il y a très peu de temps. Il y a peut-être, entre eux, à voir un certain nombre de choses, mais, pour moi, aujourd'hui, j'ai une association active qui est présidée par un président et tout un bureau derrière ; j'ai une association active.

**M. le Maire**

Merci.

Je crois que les choses sont claires.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour :**      *Unanimité*

Merci pour Noël !

Monsieur Dransart, le gymnase du collège des Champs-Philippe ?

*Finances*

**1.2 - Convention de participation financière à la construction du gymnase du collège Les Champs-Philippe.**

**M. Dransart**

Bonsoir.

En quelques mots, simplement pour vous dire que le Conseil général a déterminé le coût de la construction du collège et du gymnase s'y afférent.

La Ville doit participer à hauteur de 30 % du montant de cette construction, puisqu'elle utilise ces installations.

Ayant connaissance de ce montant, la Ville a souhaité négocier un étalement en quatre ans du montant à régler pour cette construction.

M. le Maire nous demande de bien vouloir l'aider à signer cette convention avec le Conseil général.

**M. le Maire**

Merci.

Il y a une petite erreur dans la rédaction.

Vous lirez, troisième paragraphe, que le coût prévisionnel de la construction était de 28 millions d'euros ; la participation de la Ville, ce n'est pas 30 % de ce coût total, je vous rassure, mais 30 % du coût du gymnase. La Ville est bonne mère, mais a des limites à sa bonté.

Nous avons financé un tiers du gymnase des Champs-Philippe, ce qui fait que nous en avons la jouissance durant le temps hors scolaire.

Pas de remarque ?

C'est un très beau gymnase ; ceux qui ne le connaissent pas, je les engage à aller jeter un coup d'œil.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : Unanimité**

**1.3 - Budget Ville 2009 : décision modificative n° 3.**

**M. Chaillet**

Bonsoir, mes chers collègues.

Il s'agit de la décision budgétaire modificative n° 3.

Je vous propose les virements suivants :

- en recettes et en dépenses de fonctionnement, une somme de 564 832 euros ;
- en dépenses et recettes d'investissement, 256 136 euros.

Cela se décompose... Vous avez le tableau précisément, dans lequel, par exemple, en fonctionnement, dépenses, dans le compte 739, on peut lire une somme de 564 832 euros. Cette dépense correspond à la dépense suivante : au 1<sup>er</sup> janvier 2009, les modifications d'enregistrement comptable des plafonds de participation de la taxe professionnelle sont faites.

Considéré jusqu'à présent comme une moindre recette, le plafonnement sur la valeur ajoutée de la taxe professionnelle n'était pas retranscrit en comptabilité. Le compte 7311 enregistrait le montant net, ce qui allait à l'encontre du principe de non-contraction entre les recettes et les dépenses.

Le plafond de participation PVA, laissé à la charge des collectivités, doit désormais être enregistré comme une dépense en fonction de fonctionnement au compte 7391173.

En conséquence, il convient d'émettre, concernant le plafonnement, un titre au compte 7311 et un mandat au compte 7391173 pour 564 832 euros.

C'est une des dépenses les plus importantes.

Avez-vous des questions ?

**M. le Maire**

Merci.

Des remarques particulières à Monsieur Chaillet ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

**M. Macé**

Deux questions, Monsieur Chaillet...

Premièrement, pouvez-vous nous expliquer les 2 000 euros d'inscription sur le compte 6712 : « *amendes fiscales et pénales* » ?

Deuxièmement, en ce qui concerne les dépenses en investissement, vous nous proposez d'inscrire une subvention d'équipement au Département, donc j'imagine au Département des Hauts-de-Seine, pour 381 336 euros ; pouvez-vous nous dire de quelle opération il s'agit ? Est-ce éventuellement pour la délibération que nous venons d'approuver en ce qui concerne le gymnase du collège des Champs-Philippe ?

**M. Chaillet**

Exact, les 381 336 euros concernent bien le gymnase, le premier acompte qui est versé sur le budget 2009.

Pour l'autre, le compte 6712, une somme de 2 000 euros, cela correspond à une amende fiscale et pénale. Cela se décompose en deux sommes qui sont des pénalités suite à expropriation. L'autre, ce sont 2 500 euros pour frais d'avocat sur acquisition 14 bis, République.

**M. le Maire**

Merci.

D'autres questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Juste un élément, toujours sur le 6712... Vous nous avez parlé d'expropriation ; pouvez-vous nous donner l'adresse de cette expropriation, s'il vous plaît ?

**M. Chaillet**

Expropriation Bellad\*... Je n'ai pas l'adresse.

**M. le Maire**

Il n'y a pas eu d'expropriation...

**M. Macé**

Est-ce que quelqu'un au Conseil en sait un peu plus, l'adresse au moins ?

Monsieur Hervo ?

**M. Hervo**

Vous venez de me poser une colle.

**M. le Maire**

Il ne s'agit pas d'une expropriation, il s'agit d'un recours au juge de l'expropriation.

**M. Hervo**

Ce sont les acquisitions pour préemption au 14 bis, République, vient de me souffler Claudine Labrousse.

**M. le Maire**

On parle de 2 000 euros sur une somme de 500 000, mais vous avez raison d'être précis, Monsieur Hervo.

**M. Hervo**

Je réponds à la question de M. Macé.

**M. le Maire**

Très bien !

Y a-t-il des remarques, d'autres questions aussi précises ? (*Aucune*)

On passe donc au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART,

Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

**4 voix contre :** Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD.

**1 abstention :** M. CONWAY.

**1.4 - Tarifs et redevances 2010.**

**M. le Maire**

Pour le point suivant, M. Chaillet a toujours la parole.

Une nouvelle version a été posée sur votre table suite à deux erreurs. Il y a un oubli de mention de « *hors commune* » en particulier qui ne figurait pas sur le document.

Monsieur Chaillet, je vous en prie.

**M. Chaillet**

Mes chers collègues, il y a lieu de revaloriser les taxes, redevances et tarifs applicables pour 2010. La liste des tarifs proposés figure en annexe du présent rapport.

Dans cette liste, apparaissent un nouveau tarif attractif à la piscine pour les Garennois pendant les vacances scolaires, ainsi que la réactualisation des tarifs et redevances sur l'inflation arrondis à l'euro supérieur ou aux 50 centimes supérieurs.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir adopter ces tarifs et d'autoriser M. le Maire à les percevoir.

Avez-vous des questions ?

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Chaillet.

Ce sont les tarifs habituels des années précédentes.

M. Chaillet passe cette délibération régulièrement chaque année et celle-ci est réévaluée de l'inflation, avec des arrondis, parce que je ne vous cache pas que, de temps en temps, on arrive à des sommes totalement abracadabrantesques.

Des questions particulières ?

Monsieur Fouliard, je vous en prie.

**M. Fouliard**

Je souhaitais savoir à quel pourcentage se chiffrait le total de ces augmentations.

**M. le Maire**

L'inflation.

**M. Fouliard**

L'inflation, aujourd'hui, est de 0,4 % sur 2009 à novembre...

**M. le Maire**

1,2, sachant que quand on est sur des sommes de 1,23 euro et que vous appliquez 1,2, de temps en temps, on arrive à... Vous voyez ce que je veux dire, au centime près, et ce n'est pas très simple.

**M. Fouliard**

Vous nous présentez les chiffres comme étant basés sur l'inflation qui, je le répète, est de 0,4 % aujourd'hui. Comment passe-t-on de 0,4 % à 1,2 % ?

**M. le Maire**

1,2, c'est l'inflation 2010... C'est ce qui est prévu dans la loi de finances.

**M. Fouliard**

Donc c'est sur les prévisions...

**M. le Maire**

Là, nous votons les tarifs pour 2010.

**M. Fouliard**

J'entends bien, mais j'imagine que vous vous basez sur l'évolution des prix sur 2009 pour le faire.

**M. le Maire**

Nous nous basons sur les recommandations des services fiscaux qui nous annoncent une telle somme.

**M. Fouliard**

Pour 2010... D'accord.

**M. le Maire**

Des remarques ?

**M. Fouliard**

J'avais une autre question...

**M. le Maire**

Je vous en prie.

**M. Fouliard**

Dans ce même document figurent les tranches de quotient familial pour les classes d'environnement. J'aurais souhaité savoir le mode de calcul qui nous permet d'aboutir à ces fourchettes qui sont assez nombreuses.

À partir du revenu d'un ménage, comment arrive-t-on à ces chiffres ?

**M. le Maire**

C'est la définition du quotient familial que vous souhaitez ?

**M. Fouliard**

Non, ce n'est pas la définition du quotient familial, c'est le mode de calcul qui est appliqué ici, puisqu'on n'a pas la légende de ces chiffres.

On a un revenu imposable sur un foyer ; comment arrive-t-on à ces tranches ?

**M. le Maire**

Quelqu'un a-t-il la formule en tête ?

Monsieur Dubois ?

**M. Dubois**

Revenus du foyer divisés par le nombre de personnes vivant au foyer, sachant qu'une personne célibataire compte pour deux quand même.

**M. le Maire**

Merci.

Peut-on y aller ?

**M. Fouliard**

Non...

**M. le Maire**

Je vous en prie, c'est un plaisir de vous entendre.

**M. Fouliard**

Je suis désolé, mais...

**M. le Maire**

Non, je vous en prie, je vous prie de m'excuser. Allez-y !

**M. Fouliard**

Comme vous le savez, le quotient familial nous tient à cœur.

En commission « *affaires scolaires* », la semaine passée, il a été évoqué qu'on aborderait probablement le sujet sur le premier semestre 2010, ce dont je me réjouis.

Simplement, je souhaitais attirer l'attention du Conseil Municipal pour illustrer le débat que nous tentons de mener depuis quelque temps.

Si on comptabilise pour une famille avec deux enfants, les frais afférents à la restauration scolaire, à la garderie du mercredi, restauration scolaire incluse, et à l'étude dirigée du soir, on arrive à 247 euros mensuels.

J'ai pris deux exemples assez significatifs. Si on prend une famille monoparentale smicarde, cela se chiffre à 20 % de son budget ; si on est sur une famille avec deux parents en activité et toujours avec les mêmes deux enfants, cette proportion tombe à 6 %.

Par rapport à quelques informations que l'on peut avoir sur ce même mode de calcul dans une autre commune que vous connaissez bien, Clamart, on observe qu'on a des variations de tarifs qui vont de 30 à 50 % entre ces deux tranches.

Je souhaite vivement que l'on puisse confronter ces chiffres aux méthodes de calculs. Si j'ai bien compris, cette méthode de calcul s'applique à tout quotient familial.

**M. le Maire**

C'est la définition du quotient familial.

**M. Dubois**

Vous n'avez pas pris en compte les aides que touchent les familles en fait.

Les familles peuvent toucher des aides et vous ne l'avez pas pris en compte.

**M. Fouliard**

Je sais...

Une dernière chose que je souhaiterais me faire préciser, c'est, si ce mode de calcul est universel, vous nous précisez que le fait que le quotient familial ne soit pas encore appliqué sur ces prestations est notamment dû au fait que le...

**M. le Maire**

Excusez-moi, vous parlez de quelles prestations ?



**M. Fouliard**

Je parle des prestations périscolaires ici, celles que je viens de citer dans mon exemple.

**M. le Maire**

Donnez-moi un exemple !

**M. Fouliard**

La restauration scolaire, par exemple, le repas est à 3,42 euros aujourd'hui. Si l'on applique un quotient familial là-dessus, compte tenu de ces chiffres, on arrive à des variations de tarifs importantes.

Mais ce n'était pas là où je voulais en venir tout de suite...

**M. le Maire**

C'est la définition du quotient...

**M. Fouliard**

J'ai compris, Monsieur le Maire.

Simplement, j'ai cru comprendre dans ce que vous m'avez répondu tout à l'heure que ce mode de calcul s'appliquait à tout quotient familial – si ce n'est pas le cas, vous me le direz –, auquel cas, je m'étonne qu'on nous argumente le délai que nous mettons à l'appliquer et à le calculer pour les activités périscolaires, parce que si c'est simplement appliquer ce barème aux tarifs périscolaires, cela se fait assez simplement, je pense.

**M. le Maire**

Non, cela ne se fait pas assez simplement, parce qu'on vous a donné une formule, mais on ne vous a pas donné, parce que c'est là toute la difficulté du sujet, les tranches. Les tranches ne sont pas universelles. On pourrait faire un quotient familial avec deux tranches, trois tranches, 100 tranches...

**M. Fouliard**

Je réagissais juste à ce que vous me disiez tout à l'heure.

**M. le Maire**

17 000 tranches, c'est-à-dire 17 000 ménages ; on peut aussi faire cela.

**M. Fouliard**

Ce n'est pas ce que je voulais dire, Monsieur le Maire. Tout à l'heure, vous m'avez dit : « *c'est la méthode du calcul du quotient familial* » ; je souhaitais juste valider le fait qu'on pouvait faire d'autres calculs pour le quotient familial que ces tranches qui nous sont présentées ici.

C'était ma simple question.

**M. le Maire**

Ce n'est pas ce qu'on vous a répondu, parce que la question que vous posiez était : « *comment calcule-t-on le quotient familial ?* » et la formule vous a été donnée par l'excellent Baptiste Dubois.

(Rires.)

**M. Fouliard**

Mais vous avez ponctué sa remarque en sous-entendant que c'était la méthode universelle du quotient familial. C'était donc juste une précision.

**M. le Maire**

Les tranches, par définition, ne le sont pas, puisque vous pouvez observer que nos tranches – aussi peuvent varier également ; c'est le premier point.

Deuxième point, je remarque, et je pense que le Conseil sera intéressé de remarquer que vous avez pris la commune de Clamart comme un exemple, mais nous ne manquerons pas de comparer les prestations données à Clamart avec les prestations données à La Garenne-Colombes à l'avenir, puisque vous en faites un modèle.

Enfin, troisième point, quand vous dites que telle famille, cela lui coûte tant, c'est une présentation, comme vous le savez, qui est un petit peu taquine...

**M. Macé**

Ce n'est pas le genre de la maison...

**M. le Maire**

Non, ce n'est pas le genre de la maison. Toutefois, je vais vous rappeler un ou deux éléments.

Premièrement, il faut juger du service que l'on rend. Par exemple, les centres de loisirs de La Garenne-Colombes sont un libre-service total ; vous venez une fois dans l'année ou vous venez toutes les semaines, on vous prend pareillement les enfants ; c'est une qualité de service totalement exceptionnelle. Même dans l'excellente ville de Clamart, je ne suis pas certain qu'il y ait une telle facilité. Peut-être, mais ce n'est pas certain.

Deuxième point, vous n'incluez pas, dans les calculs que vous faites, et je crois que M. Dubois vous l'a dit, un certain nombre d'aides dont les familles peuvent bénéficier par ailleurs.

Votre calcul est très théorique et vous le savez bien.

**M. Fouliard**

Non, Monsieur le Maire, il n'est pas théorique...

**M. le Maire**

Vous permettez ? Je ne vous ai jamais interrompu...

**M. Fouliard**

Je vous écoute.

**M. le Maire**

Enfin, dernier point, à la cantine scolaire, vous savez bien que l'on aide des familles et on les aide en nombre important ; beaucoup de familles sont aidées. C'est aussi un élément à prendre en compte.

C'est probablement imparfait, mais je pense que, avec une sorte d'humilité, il faut savoir observer ce qui est bien.

Vous avez été délégué de parents d'élèves, vous l'êtes peut-être encore, je ne sais pas ; objectivement, vous savez que le service que l'on rend avant l'école, après l'école, est un service très pratique pour les enfants et les parents, que le service du mercredi est plus que pratique.

Il faut aussi savoir reconnaître ce qui est bien. Tout n'est pas parfait, mais il y a des choses bien. Vous êtes d'accord ?

**M. Fouliard**

J'en conviens. Simplement, mon intervention ne portait pas sur la qualité de l'accueil...

**M. le Maire**

Tout est lié.

**M. Fouliard**

La qualité de l'accueil, Monsieur le Maire, je ne la mesure pas seulement sur l'amplitude horaire de ces services, mais également sur la qualité des activités pédagogiques qui sont livrées aux enfants sur ces créneaux, ce qui, de mon point de vue, qui est partagé par un certain nombre de parents d'élèves, pourrait être d'un niveau supérieur, sans nécessairement générer de coût.

L'objectif n'était pas de venir à ce débat qualitatif, il était strictement économique.

Pour terminer, on vous l'a déjà mentionné, il est très différent de bénéficier d'un tarif adapté à sa situation et de devoir aller faire l'aumône ou demander l'aide, qui est une démarche qui peut être perçue comme pénible pour certaines familles ; en tout cas, c'est une démarche qui peut nécessiter du temps.

*(Brouhaha.)*

**M. le Maire**

Je vous remercie.

Y a-t-il des remarques autres ?

Le droit d'inscription par demi-journée de l'accueil de loisirs, mes chers collègues, pour que vous ayez en tête l'ordre de grandeur, est de 1,87 euro pour une demi-journée.

J'engage les uns et les autres à se renseigner sur les tarifs que nous pratiquons et qui sont pratiqués par les Villes voisines. Je pense qu'il serait intéressant de voir combien c'est.

C'est vrai que le tarif ne fait pas tout, mais un peu quand même.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART,

Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

**4 voix contre :** Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD

**1 abstention :** M. CONWAY

**1.5 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement au budget primitif 2010.**

**M. le Maire**

Monsieur Chaillet, vous voulez, en plus, que l'on vous ouvre des crédits d'investissement ! C'est Noël !

**M. Chaillet**

Du fait que le nouveau budget ne sera voté qu'en 2010, afin de mettre en recouvrement les recettes, d'engager les dépenses et de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la liste de celles inscrites au budget de l'année précédente, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, et ce, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2010 lors de son adoption.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur des montants ci-après détaillés qui seront inscrits aux budgets primitifs 2010, pour un montant total détaillé de 490 335,65 euros sans les AP/CP.

Avez-vous des questions ?

**M. le Maire**

Merci.

Des questions ? (*Aucune.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART,

Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

**4 voix contre :** Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD.

**1 abstention :** M. CONWAY

**II - Direction Jeunesse, Culture et Sports**

**2.1 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour « la ferme à la ville » du dimanche 7 mars 2010.**

**M. Perrée**

Il s'agit de « la ferme dans la ville ».

Depuis 2003, nous organisons à La Garenne-Colombes une grande manifestation qui a beaucoup de succès, « la ferme dans la ville ».

Depuis 2005, le Conseil général attribue des subventions exceptionnelles aux Villes qui organisent deux manifestations festives dans la même année.

Nous avons l'intention, avec votre autorisation, de déposer cette demande au Conseil général, afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Perrée.

Des remarques particulières ?

Madame Naturel ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

**M. le Maire**

Bonsoir.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Nous sommes, bien sûr, favorables à la demande de subvention auprès du Conseil général. Cependant, j'émettrai une remarque concernant le choix du dimanche 7 mars, qui se trouve être le dernier jour des vacances d'hiver, ce qui va réduire très certainement la fréquentation de cette manifestation.

Il me semblait que, d'ordinaire, « *la ferme de la ville* » se passait plutôt fin mars.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur Perrée, les raisons de ce changement ?

Merci.

**M. Perrée**

Je crois que les personnes qui devaient venir n'étaient pas disponibles à un autre moment que ce jour-là.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

« *Je travaille beaucoup ; je ne peux pas être partout...* »

**M. Perrée**

J'espère pour eux qu'ils travaillent beaucoup ; c'est très bien.

Ils vont dans d'autres villes et là, ils étaient disponibles à cette date.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Perrée.

Des remarques particulières ? (*Aucune.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : Unanimité**

Merci pour la ferme ! Veaux, vaches, cochons, couvez, Monsieur Perrée !

## **2.2 - Convention portant sur la labellisation du point information jeunesse de La Garenne-Colombes.**

**M. Dubois**

Il s'agit de la labellisation de l'Espace Jeunesse en Point d'Information Jeunesse.

L'Espace Jeunesse a présenté un dossier en septembre 2009 pour obtenir le label PIJ (Point d'Information Jeunesse).

La commission départementale a émis un avis favorable fin octobre. Pour valider cette labellisation, il faut autoriser M. le Maire à signer la convention entre la DDJS, l'IJ 92 et le CIDJ.

**M. le Maire**

Merci.

Des questions à M. Dubois ?

Pas de question à M. Dubois ?

L'unanimité, forcément !

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : Unanimité**

Toutes mes félicitations, Monsieur Dubois ! Bravo ! C'est un beau projet qui a été mené à terme !

## **2.3 - Approbation de la convention de soutien aux centres de loisirs municipaux de La Garenne-Colombes fixant les conditions d'obtention d'une subvention de fonctionnement par le Conseil général pour 2009 en faveur des activités sportives.**

**M. le Maire**

M. Dubois a le ballon et le garde.

**M. Dubois**

Le Conseil général subventionne les Villes proposant des accueils de loisirs qui proposent des activités sportives à hauteur de 8 euros par jeune et par an. À La Garenne-Colombes, il y a 650 jeunes qui fréquentent les accueils de loisirs et qui pratiquent une activité sportive, ce qui fait 5 200 euros.

On vous demande de bien vouloir approuver la convention avec le Conseil général et d'autoriser M. le Maire à la signer.

**M. le Maire**

Merci.

On demande un peu d'argent au Conseil général pour les accueils de loisirs du mercredi, c'est cela, Monsieur Dubois ?

**M. Dubois**

C'est cela.

**M. le Maire**

À 1,87 euro la demi-journée, sans quotient familial.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : Unanimité**

**2.4 - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association « Conservatoire de musique de La Garenne-Colombes ».**

**M. le Maire**

M. Perrée reprend la parole.

**M. Perrée**

Il s'agit du Conservatoire de musique de La Garenne-Colombes. La Ville et le Conservatoire ont une convention triennale entre eux. La convention fixait la subvention à 574 679 euros.

Or, depuis la rentrée 2008-2009, nous avons plus de 80 personnes nouvelles au Conservatoire, comme la règle est bien connue que personne ne doit faire la queue devant le Conservatoire mais doit y entrer. Donc, le Conservatoire nous demande une subvention supplémentaire de 7 % environ, ce qui fait que la convention portera à 614 679 euros.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions à M. Perrée sur le Conservatoire ?

Pas de question ?

Je vous rappelle que le Conservatoire de musique de La Garenne-Colombes n'a pas de liste d'attente d'enfants ; c'est un principe inscrit dans le marbre garennois, qui est de bonne qualité, comme on le sait, le marbre garennois.

Monsieur Fouliard, je vous en prie.

**M. Fouliard**

Si nous adhérons sur le fond, nous nous abstiendrons, toujours en l'absence de quotient familial, pour marquer notre désaccord sur l'absence de quotient familial sur ces prestations.

**M. le Maire**

Donc vous ne votez pas la subvention au Conservatoire de musique ?

**M. Fouliard**

On s'abstient.

**M. le Maire**

Très bien... Très intéressant...

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais juste rebondir sur ce que disait mon collègue, sur le fait que lors du vote de la convention, j'avais regretté qu'il n'y ait pas, dans les objectifs du Conservatoire, un point particulier visant à, effectivement, faciliter, au niveau financier, notamment par le prêt d'instruments et l'application du quotient familial.

Pour cette même raison, je m'abstiendrai sur le vote de la subvention.

**M. le Maire**

Merci.

Vous savez que le Conservatoire est une association qui fixe elle-même ses tarifs ? Vous êtes au courant ?

*(Les élus de l'opposition acquiescent.)*

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Qui est pour ? Adopté à l'unanimité avec cinq abstentions.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART,

Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

**5 abstentions :** Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD, M. CONWAY.

Il faudra faire savoir le résultat de ce vote intéressant !

## 2.5 - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs triennale entre l'association « Tennis Club Garennois » et la Ville de La Garenne-Colombes.

### M. le Maire

Le point suivant, c'est M. Dransart. Lui fait du tennis, entre autres.

### M. Dransart

Non, Monsieur le Maire, je suis un piètre joueur de tennis...

(Rires.)

Je pratique d'autres sports...

### M. le Maire

Toutes mes félicitations !

(Rires.)

### M. Dransart

Le Tennis Club Garennois est venu nous voir cet été pour nous indiquer que le succès de son école de tennis était grandissant et que, compte tenu des prévisions, ils avaient besoin d'ouvrir des heures supplémentaires avec un nouvel éducateur.

Nous avons convenu de répondre à leur demande en augmentant la subvention de 7 500 euros, ce qui portera la subvention globale pour 2010 à 55 000 euros et répond à l'attente de l'association.

### M. le Maire

Merci, Monsieur Dransart.

Là aussi, l'idée générale est qu'il n'y ait pas d'enfants en liste d'attente. C'est l'ouverture de ces heures qui permet cela.

### M. Dransart

On répond à la totalité de la demande.

### M. le Maire

On ouvre des heures de cours.

Des questions particulières sur le tennis de M. Dransart ?

Mademoiselle Naturel ?

### M<sup>lle</sup> Naturel

Merci.

M. Dransart, une petite question...

### M. le Maire

Quelle est la règle du tennis ? Posez-lui une question...

(Rires.)

### M. Dransart

15-30 !

(Rires.)

### M<sup>lle</sup> Naturel

J'ai toujours eu du mal pour compter...

Pouvez-vous nous préciser de combien est l'augmentation d'effectif pour l'année 2010 ?

### M. Dransart

Pour l'année 2010 ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

2009...

**M. Dransart**

La saison 2009-2010 ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Oui, j'avance un peu...

**M. Dransart**

Là, il était précisé 280 enfants ; c'est une réalité... Cela doit faire 40 ou 50 enfants supplémentaires par rapport à la saison précédente.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

D'accord.

**M. Dransart**

Après, cela se répartit selon les âges, évidemment, les différentes sections, et les cours, donc c'est un peu plus complexe.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Y a-t-il une augmentation aussi pour les adultes ?

**M. Dransart**

C'est très variable... Je crois que dans les personnes les plus âgées, il y a une baisse, alors que dans les 30-40 ans, cela monte...

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Cela s'équilibre.

**M. Dransart**

Cela dépend des sections ; il y a des montées et des descentes.

C'est chez les jeunes qu'il y a eu le plus de croissance ; l'éducateur va répondre à la demande des parents pour l'école de tennis, mais servira aussi pour compléter les sections adultes.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Merci.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Dransart.

Pas d'autre question à M. Dransart ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : Unanimité**

### III - Services Techniques

#### *Urbanisme*

**3.1 - Autorisation de déposer un permis de construire sur les parcelles communales B 6, 7, 8, 10, 206, 225, 226, 227, 239, 240, 241, 242, 244, 251, 252.**

**M. Hervo**

Il s'agit tout simplement d'autoriser la société « La Sablière » à déposer un permis de construire sur un certain nombre de parcelles communales.

Il s'agit, en fait, du programme de La Sablière prévu sur l'îlot au Sud de l'avenue de Verdun, entre les rues Pierre-Sémard et Paul-Prouteau, programme dont nous avons déjà abondamment parlé dans cette assemblée.

Je vous demande d'autoriser La Sablière à déposer ce permis de construire sur ces terrains communaux.

**M. le Maire**

Merci.

Des questions à Monsieur Hervo sur La Sablière ?

Monsieur Macé ?

**M. Hervo**

C'est la spécialité de M. Macé !

(Rire de M. Macé.)

**M. Macé**

Plusieurs interrogations par rapport au rapport que vous nous présentez ce soir.

Premièrement, on a bien compris que cela concernait une partie du relogement des habitants, si je me souviens bien, de l'immeuble rue du Mans.

**M. Hervo**

Absolument !

**M. Macé**

... que dans le document que vous nous aviez présenté en commission municipale, étaient indiqués 82 logements prévus à cet endroit-là ; je voudrais tout d'abord savoir quel est le type de constructions envisagé par La Sablière en matière de logement social, donc leur catégorie.

Deuxièmement, de connaître le nombre, parce que je crois qu'il y a une différence entre le nombre de locataires actuels rue du Mans et le nombre de constructions de logements. Est-ce qu'on est bien d'accord que la très grande majorité des locataires rue du Mans iront, et si vous avez des renseignements, dans cet immeuble-là ? La différence qui doit exister à mon avis sera affectée de quelle manière ? Cette différence fait-elle partie, ensuite, de la totalité des logements sociaux à réaliser sur la ZAC ? Je voudrais connaître à ce moment-là de quelle manière les dossiers seront ensuite approuvés par rapport aux futurs locataires.

**M. Hervo**

Tout d'abord, je vous avais peut-être présenté un rapport avec 82, mais les chiffres ont un peu évolué ; en l'occurrence, sur le permis qui va être déposé, il y a 88 logements, allant du « deux pièces » au « quatre pièces » ; peut-être y a-t-il des cinq pièces, je ne l'ai pas en souvenir.

La réponse générale sur le relogement est évidemment que tous les locataires existants sur La Garenne-Colombes seront relogés sur La Garenne-Colombes ; c'est un engagement de La Sablière qui figure d'ailleurs dans le protocole que le Conseil a adopté à l'unanimité il y a quelques mois.

De tête, je ne crois pas que, dans l'immeuble de la rue du Mans, il y ait 88 appartements ; il doit y en avoir moins que cela. Il y aura donc plutôt de l'excédent que du manque, *a priori*, pour autant que ces locataires ne souhaitent pas aller à d'autres endroits. Là, vous me posez des questions qui sont du domaine de la gestion de La Sablière.

La Sablière ne nous dit pas forcément tout. En revanche, nous avons l'assurance formelle et même contractuelle que La Sablière relogera tous les locataires de La Garenne-Colombes à La Garenne-Colombes.

On me passe un papier indiquant que rue du Mans, il y a 64 logements, donc il y a 64 familles à reloger dans 88 appartements, plus tous ceux qui sont en cours d'achèvement de construction, ceux qui sont prévus à la place du programme de la rue Vernouillet et les quelque 40 logements résiduels qui restent à attribuer, comme le prévoit notre convention.

**M. Macé**

Le type de logements sociaux ? Ce sont des PLUS ?

**M. Hervo**

À ce jour, nous ne le connaissons pas.

**M. Macé**

Pourriez-vous vous renseigner auprès de La Sablière, que nous puissions connaître ces éléments, s'il vous plaît.

**M. Hervo**

Moi-même ou ma collègue Claudine Labrousse en charge du logement nous ferons un plaisir d'avoir l'information.

**M. le Maire**

Merci.

D'autres remarques ou questions ?

**M. Hervo**

Je voulais apporter une précision.

Il est évident que cette autorisation que nous donnons aujourd'hui se fait sous réserve de la désaffectation et du déclassement de ces emprises qui, à ce jour, ne le sont pas encore, tout au moins formellement, puisque le constat d'huissier de désaffectation a été fait cet après-midi même.

Nous aurons à nous prononcer sur le déclassement au prochain Conseil.

**M. le Maire**

Des questions ? (*Aucune.*)

On peut passer au vote.

Il s'agit d'une belle opération de La Sablière qui est d'abord intéressante à deux types. Le premier type est que c'est un des éléments qui lancent réellement la reconstruction du quartier des Champs-Philippe, même si le collègue, évidemment, a déjà donné un résultat tangible. Un premier point important est la ZAC des Champs-Philippe qui est opérationnelle.



Le deuxième point est effectivement une augmentation très significative de la quantité, mais aussi de la qualité du logement social, puisque le logement social d'aujourd'hui, en termes de qualité de bâti, a un niveau de qualité, je pense environnemental en particulier, qui n'a rien à voir avec les immeubles qui étaient construits il y a 40 ans.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour : Unanimité**

Merci beaucoup.

### **3.2 - Cession de 4 192 mètres carrés de la place de Belgique par le Conseil général des Hauts-de-Seine au profit de la Ville de La Garenne-Colombes.**

#### **M. le Maire**

Je passe toujours la parole à M. Hervo qui se déporte place de Belgique.

#### **M. Hervo**

Aujourd'hui, l'emprise de la place de Belgique, appartenant au Département, bien évidemment, a été déclassée par celui-ci et appartient au domaine privé départemental.

Vous savez tous que cette emprise est destinée à recevoir un immeuble de bureaux, avec commerces en rez-de-chaussée, réalisé sous l'égide de la SEM 92, aménageur.

Le Conseil général ne pouvant directement céder ce terrain à l'aménageur, la commune doit en faire l'acquisition.

L'évaluation de cette parcelle par les services fiscaux s'élève à 5 030 400 euros, sous réserve des contraintes rendant constructible le terrain.

L'aménageur ayant réalisé, à ce jour, pour rendre le terrain constructible, des travaux dont la valeur est très sensiblement supérieure à ce montant, le Conseil général a délibéré pour donner son accord pour une cession à l'euro symbolique de ce terrain à la commune.

Je vous demande d'approuver cette acquisition à l'euro symbolique du Département à la commune de La Garenne-Colombes, ce terrain étant, bien entendu, destiné à être rétrocédé à la SEM 92.

#### **M. le Maire**

Merci.

Des questions à M. Hervo ?

Monsieur Macé ?

#### **M. Macé**

Ce soir, vous nous proposez, je crois qu'il faut que ce soit explicité, au niveau de notre Conseil Municipal, l'opération suivante.

Le Département est propriétaire jusqu'à maintenant de la place de Belgique, entre autres, à cause d'emprises de voirie. Vous avez décidé, dans le cadre de la ZAC, de rendre constructible ce terrain qui était affecté au domaine public, donc inconstructible et inaliénable, par définition même. Vous avez demandé au Département de pouvoir réaliser la ZAC et qu'il vous cède à l'euro symbolique ce terrain.

Vous nous dites qu'il y a un certain nombre de montants et de millions d'euros de travaux réalisés, rendant ce terrain non constructible et vous avez négocié avec le Département une vente à l'euro symbolique, non pas, ensuite, pour affecter ce terrain, et là, le montant de l'euro symbolique aurait pu être compréhensible, à la réalisation d'un équipement public – entre collectivités territoriales, des cessions de terrain se font, éventuellement à l'euro symbolique, donc des choses tout à fait compréhensible –, mais, ensuite, pour vendre ce terrain.

Si je ne m'abuse, Monsieur Hervo, vous nous avez déjà indiqué que ce terrain, sur lequel sera construit l'immeuble de bureaux que nous commençons tous à connaître, certes modifié en termes d'aspect général, fait par un grand architecte anglais, sera vendu 45 millions d'euros.

Le Département a fait 8 millions de travaux sur un terrain... Pas le Département, la SEM, mais le Département, s'il les avait faits lui-même, ces travaux lui auraient coûté, j'imagine, le même prix. Le Département a un terrain qui, en faisant 8 millions de travaux, devient constructible et peut être vendu à un promoteur 45 millions.

La Ville, en négociation avec le Département, l'achète un euro, ce qui va évidemment permettre, dans le cadre global de la réalisation de l'opération ZAC et donc, sur son aspect financier, d'avoir une recette importante et, par définition même, si nous n'avions pas cette opération-là, le résultat financier de la ZAC serait totalement différent et le Département, en tant que collectivité territoriale – je rappelle qu'autour de cette table, nous sommes tous contribuables du Département et les Garennois aussi –, a une perte de valeur par rapport à son patrimoine qui, quand même, n'est pas sans interrogation sur la gestion des terrains du Département et sans interrogation sur le montage que vous nous proposez ce soir.

Je rappellerai qu'en Commission permanente du 19 octobre, les élus socialistes, communistes et Verts ont émis de très grandes réserves sur ce dossier. Monsieur Juvin, vous n'êtes plus à la Commission permanente, mais j'imagine que l'on vous en a rendu compte.

Cette opération, en tout cas, ne me paraît pas, pour le Département, conforme à ce qu'il aurait fallu faire.

D'un côté, recettes possibles : 45 millions ; travaux : 8 millions ; il y a donc un delta tout simple et chacun fait tout de suite la différence et donc une perte par rapport au Département, qui nous arrange bien, nous, Ville. C'est, en fin de compte, qu'on le veuille ou non, un apport du Département à la réalisation de la ZAC.

Je souhaiterais, à ce moment-là, Monsieur Juvin, comme vous êtes encore conseiller général pour quelques semaines, que cette position du Département soit défendue sur l'ensemble des Villes du Département quand elles réalisent une ZAC.

Je suis très étonné de ce montage vis-à-vis des finances du Département et de la gestion de son patrimoine.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

Y a-t-il des observations complémentaires à celles de M. Macé ?

**M. Hervo**

Un simple bémol technique, Monsieur Macé.

La recette de 45 millions d'euros dont vous faites état concerne les terrains Belgique, Kléber et Barillet.

Nous ne parlons pas aujourd'hui de Kléber et de Barillet, donc votre équation arithmétique n'est pas tout à fait exacte.

**M. Macé**

C'est deux tiers/un tiers à peu près... On est d'accord ?

**M. le Maire**

M. Macé a effectivement expliqué que, dans cette affaire, les intérêts de la Ville sont bien défendus.

Je pense que tout le monde a compris ce que M. Macé voulait dire.

**M. Hervo**

Très bien.

**M. le Maire**

On peut s'en féliciter.

Je rappelle aux conseillers municipaux de La Garenne-Colombes qu'ils sont là pour défendre les intérêts de La Garenne-Colombes.

Le jour où vous serez conseiller général, Monsieur Macé... Je vous le souhaite un jour... Je n'ai pas dit à La Garenne-Colombes...

**M. Macé**

C'est peut-être bientôt.

**M. le Maire**

Ah ? Vous êtes candidat ?

**M. Macé**

Vous verrez bien.

**M. le Maire**

Ah !

Le jour où vous serez conseiller général, peut-être déciderez-vous qu'étant conseiller général de La Garenne-Colombes, vous devez, quand l'intérêt de La Garenne-Colombes et l'intérêt du Département se trouvent non pas contraires mais côte à côte, choisir l'intérêt du Département.

Quand j'ai été élu conseiller général du canton de La Garenne-Colombes, j'ai expliqué, mes chers collègues, que j'étais conseiller général de La Garenne-Colombes pour défendre les intérêts de La Garenne-Colombes.

Je remercie M. Macé d'avoir fait mon bilan de mandat sur la défense de La Garenne-Colombes que j'ai pu obtenir à travers cette opération de restructuration urbaine, parce qu'au-delà de la valeur du terrain, il y a quand même un élément, mais je crois que tout le monde est d'accord, y compris M. Macé, cette opération est aussi une opération de rénovation urbaine.

L'arrivée du tramway nécessite évidemment qu'on se pose la question de la place de Belgique, qui n'est quand même pas, aujourd'hui, l'endroit le plus parfaitement réussi, à la fois de fonctionnement urbain et d'esthétisme urbain. Je pense qu'on peut le dire comme cela sans que personne ne se voie agressé dans son quotidien.

Par ailleurs, en pratique, cette opération du boulevard National est une opération qui permet de lancer financièrement aussi, par l'apport de trésorerie que cela va permettre d'enregistrer dans le bilan de la ZAC, la machine ZAC. Quand on va construire une salle des fêtes, quand on va faire un espace vert à La Sablière, quand on va refaire de la voirie, quand on va refaire des rues, finalement, vous savez, tout cela coûte quand même un peu d'argent et moi, je ne sais pas faire...

**M. Hervo**

Et quand on finance le logement social.

**M. le Maire**

Et quand on finance le logement social à plusieurs millions d'euros, parce que, cette année, ce sont plusieurs millions d'euros que vous avez décidé de mettre dans le logement social de la ZAC, cet argent, il faut le trouver.

Vous venez d'avoir l'explication d'une des sources de financement de la ZAC.

Merci.

Nous allons passer au vote...

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu à l'interrogation de Christophe Macé : est-ce que cette opération est susceptible d'être étendue à d'autres ZAC du département ?

**M. le Maire**

Monsieur Conway, vous non plus, vous n'y pouvez rien, c'est comme cela, n'êtes pas conseiller général ; vous êtes conseiller municipal, donc vous devez, je pense, plutôt vous préoccuper des intérêts de La Garenne-Colombes.

Ici, je suis le Maire de La Garenne-Colombes et je me préoccupe des affaires de La Garenne-Colombes.

Je vous engage à poser la question au Président du Conseil général.

Ici, nous travaillons dans l'intérêt de La Garenne-Colombes. Si l'intérêt de La Garenne-Colombes consiste à devoir prendre la décision que nous allons prendre ce soir, j'aurais du mal à expliquer aux Garennois que nous n'avons pas pris cette décision parce que nous considérons que, éventuellement, elle ne serait pas étendue à d'autres communes.

À La Garenne-Colombes, nous bénéficions, c'est exact, d'une aide indirecte du Département, mais qui y trouve aussi son intérêt, parce que, encore une fois, l'opération tramway nécessite de très lourdes opérations d'aménagement urbain. Dans cette affaire, tout le monde est gagnant.

En plus, nous avons porté, à travers la SEM 92, des travaux très lourds d'assainissement qui nous ont permis de rénover le réseau d'assainissement, toutes choses que le Département n'a pas eu à faire et aurait dû faire à un moment ou un autre. C'est une affaire complexe.

Posez la question au Président du Conseil général, Monsieur.

**M. Conway**

Je suis tout à fait sensible au fait que le Département trouve son intérêt dans l'opération ; cela me paraît tout à fait...

**M. le Maire**

Bien entendu, vous avez raison.

**M. Conway**

Ce qui me gêne, c'est de mettre sur le même plan les défenses de la Ville, sous-entendu les Garennois.

Or, les Garennois sont contribuables du Département. Notre intérêt de la Ville en tant que tel comprend aussi la sensibilité des Garennois qui peuvent aussi veiller à ce qu'il n'y ait pas un déséquilibre de traitement dans la ville, de la même manière qu'à une époque, on s'offusquait de subventions de la Région qui n'iraient pas à La Garenne-Colombes ou autres. Je trouve que cela n'a pas lieu d'être et donc le point de vigilance, pour moi, là-dedans, est de veiller à ce que l'opération soit équilibrée et pas liée à un traitement de parti politique du même bord.

C'est pourquoi je posais cette question. Les Garennois sont quand même intéressés aussi de savoir si c'est un traitement de faveur de La Garenne-Colombes ou si c'est un traitement équilibré.

**M. le Maire**

Je ne comprends pas bien... Vous considéreriez que l'opération que nous sommes en train de mener, qui est forcément très complexe, qui est urbaine, de voirie, d'assainissement, de création d'emploi, parce que je rappelle que, là, nous allons créer plusieurs milliers d'emplois qui, eux-mêmes, vont nourrir le Département des Hauts-de-Seine dans son développement économique... Je ne vois pas où est la difficulté. Vous avez parlé de parti politique ; pouvez-vous préciser votre pensée ?

**M. Conway**

Vous dites : « j'ai bien défendu les intérêts de La Garenne-Colombes, puisqu'étant maire de La Garenne-Colombes et conseiller général, j'ai profité des deux casquettes pour obtenir un traitement à l'avantage de La Garenne-Colombes ». Je ne trouve pas cela normal.

**M. le Maire**

J'ai défendu les intérêts de La Garenne-Colombes.

Si vous voulez me faire dire que j'ai défendu les intérêts de La Garenne-Colombes, oui.

Que cela vous ennuie, parce que je comprends que ce serait un peu embêtant, que vous ayez un conseiller général qui obtienne des résultats pour son canton... Je pense que quand on est investi par les électeurs et que l'on gagne une élection, les électeurs passent un contrat de confiance avec vous, c'est-à-dire qu'ils vous demandent de réaliser pour eux et pour l'intérêt général qu'ils représentent en tant que groupe social, en l'occurrence les habitants du canton de La Garenne-Colombes qu'est la commune, des réalisations.

Je suis élu conseiller général, j'obtiens du Département quelque chose en faveur des habitants de mon canton. Jusqu'ici, je trouve que c'est plutôt bien.

Je suis très surpris de cette discussion...

Monsieur Ballin, puis Monsieur Houtart ?

**M. Ballin**

Excusez-moi, mais je trouve le raisonnement totalement biaisé dès le départ sur vos arguments. En fait, on a l'impression qu'on est en train de spolier le Département, mais on n'est pas en train de spolier le Département. Le Département avait un terrain qui devait avoir des travaux d'assainissement pour pratiquement 8 millions et qui, derrière, n'en faisait rien. On ne peut pas dire que la place de Belgique soit quelque chose de particulièrement gracieux où il y avait une forte activité.

Le choix politique d'un maire est d'attirer des capitaux privés et d'enrichir la commune. On n'est pas en train de spolier le Département de 37 millions d'euros, on est en train d'enrichir la commune de La Garenne-Colombes de 37 millions qui, elle-même, va les utiliser pour des biens publics et qui donc, globalement, va enrichir le Département.

Partir du principe qu'on a spolié le Département par une espèce d'acte politique « malsain », parce qu'on voit bien où vous voulez en venir, du genre une superbe subvention de 37 millions... Ce n'est pas du tout le cas, cela ne valait rien ce terrain !

On fait un effort politique, on fait des initiatives privées, on amène des capitaux et vous nous dites qu'on a volé le Département de 37 millions. C'est raisonner complètement à l'envers ! Au contraire, il faut s'en féliciter, on vient d'enrichir la collectivité de 37 millions via des capitaux privés. Ce n'est pas le Département qui nous donne 37 millions.

**M. le Maire**

Merci pour la voix de la sagesse, Monsieur Ballin !

Monsieur Houtart ?

**M. Houtart**

J'avoue que, Monsieur Conway, j'ai les bras qui m'en tombent. Vous êtes dans le monde de l'entreprise ; c'est un raisonnement qui ne tient pas la route. D'un côté, on crée de la richesse – je continue ce que dit M. Ballin très justement – pour investir, dans des domaines qui vous sont sensibles, *a priori*, mais, parfois, je me le demande, sur les logements sociaux, sur la salle des fêtes, sur la voirie, etc. et on crée de la richesse avec des emplois et vous remettez en cause en disant : « *mais c'était un terrain qui...* » je ne sais pas quoi... On ne comprend rien... On ne comprend pas grand-chose.

À partir d'un terrain que vous connaissiez, comme le disait très justement le Maire, qui ne valait pas grand-chose, on crée de la richesse et de l'emploi et on arrive à amener de l'investissement et vous essayez de nous faire, par une démonstration pas trop mathématique, qu'on ne comprend pas, qu'en fait, on se fait léser par le Département, etc.

En conclusion, il y a une création de richesse ; il faut faire.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Houtart.

Monsieur Macé, je vous en prie, allez-y !

**M. Macé**

La question qui nous est posée ce soir, et je pense que tout le monde l'a bien comprise, c'est : le Département, par ce biais, aide la Ville ; est-ce scandaleux ? La réponse est : non, mais cela peut devenir scandaleux si c'est traité à la tête du conseiller général. Là, c'est scandaleux, parce que, comme au Conseil Municipal, quand on traite des affaires générales autour de cette table, ce sont des critères et ils sont appliqués à tout le monde.

Il n'y a pas de raison que le Conseil général du 92 aide La Garenne-Colombes parce qu'il y a un conseiller général qui s'appelle Philippe Juvin et que si une autre commune, dans un autre canton, fait la même demande, le Président pourrait éventuellement, comme il n'y a pas de règle, dire non ; c'est cela la question qui nous est posée.

**M. le Maire**

Non, je ne suis pas d'accord avec vous. La question qui nous est posée ce soir, ce n'est pas cela, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Pour nous, c'est celle-ci, entre autres.

Je suis désolé de dire cela...

**M. le Maire**

Monsieur Macé, je vais vous poser une question et n'y voyez aucune perversité, dans l'hypothèse où la Ville de La Garenne-Colombes, ce qui n'est pas le cas, aurait eu un traitement de faveur, iriez-vous jusqu'à dire : « *moi, conseiller municipal de La Garenne-Colombes, je ne veux pas de cet avantage pour La Garenne-Colombes* » ? C'est la question que je vous pose. Oui ou non ?

**M. Macé**

Je vous poserai la question toute simple, Monsieur Juvin : est-ce que vous trouvez normal que le Président du Conseil général et l'assemblée départementale traitent les dossiers en fonction de critères qui ne sont pas définis au préalable ? Vous savez comme moi, vous êtes conseiller général depuis 2004, que quand il y a des votes de subventions sur tel et tel aspect de la politique départementale ou telle ou telle aide aux communes, il y a des critères ; vous avez voté des délibérations où il y a des critères de définition : on aide, on subventionne tel type d'équipement public réalisé par des communes ; c'est clair, c'est appliqué partout.

C'est cela notre interrogation : pourquoi, ici, La Garenne-Colombes aurait-elle un traitement de faveur ? Je dis, à la limite, pourquoi pas, mais, à partir de là, c'est appliqué ailleurs, parce que c'est une politique départementale qui doit, à ce moment-là, être appliquée, quelle que soit la nature de la demande de la commune et, soyons clairs, et je vais aller jusqu'au bout du raisonnement, quel que soit le maire qui fait la demande. C'est cela !

Vous nous dites : « *j'ai obtenu cela* ». Vous avez obtenu cela de quelle manière ? Parce que vous êtes Philippe Juvin, membre de l'UMP ? Est-ce pour cela que vous l'avez obtenu ?

*(Protestations sur les bancs de la majorité.)*

**M. le Maire**

Cela n'a rien à voir !

**M. Macé**

Maintenant, cela n'a rien à voir, mais, attendez, c'est la question qui est posée par rapport à ce type d'aide. Quand on nous donne, M. Houtart ou M. Ballin, des leçons de gestion, j'espère que quand ils sont propriétaires d'un terrain qui devient un terrain constructible un jour, ils gèrent autrement leur bien foncier, parce que, sinon, excusez-moi de vous dire que vous n'êtes pas de bons gestionnaires.

Le Département a la possibilité d'avoir un terrain qui devient constructible ; il le cède à l'euro symbolique à une autre collectivité qui va elle-même le céder à la SEM pour elle-même le céder ensuite à un promoteur avec un chèque à l'appui de 45 millions, qui devient, Monsieur Hervo, 30 millions, on est bien d'accord, pour la place de Belgique ; il y a toujours un delta quand même. Si je sais encore compter, 30 moins 8 font 22.

On a une aide du Département par ce biais, qu'on le veuille ou non, que vous le vouliez ou non, de 22 millions d'euros. C'est une réalité.

Si c'est une politique départementale pour toutes les Villes qui font la demande, pourquoi pas, je n'ai pas de souci.

Dernier point, quand on nous dit : « *on va créer de la richesse, on va créer des emplois* », permettez-moi, Monsieur Juvin, que nous soyons tous prudents sur cette question. Qu'avons-nous vu à Bois-Colombes sur la ZAC des Bruyères, ancien emplacement d'Hispano Suiza ?

**M. le Maire**

Une belle réussite !

**M. Macé**

Je ne dis pas que ce n'est pas une belle réussite, mais qu'avons-nous vu ? Y a-t-il eu créations d'emplois ? Il y a eu des créations d'emplois à Bois-Colombes...

**M. le Maire**

Ah oui !

**M. Macé**

Mais ces emplois viennent d'où ? Ils étaient installés ailleurs !

En net, on n'a rien créé du tout ; c'est un déplacement d'entreprise pour une simple raison, une raison économique de cette entreprise par rapport, j'imagine, au coût de location des nouveaux immeubles construits. Voici cette réalité !

Quand on me dit qu'on a créé des milliers d'emplois à Bois-Colombes ou demain à La Garenne-Colombes, ce ne sont pas des créations nettes, ce sont des transferts d'emplois ; c'est cela la réalité.

Ne dites pas « *créations d'emplois* », dites qu'il y aura des « *transferts d'emplois* », c'est différent.

*(Rire de M. le Maire.)*

**M. le Maire**

Ce sont des créations à Bois-Colombes et, demain, à La Garenne-Colombes, objectivement.

**M. Macé**

Qu'on a conduits ailleurs, entre nous !

**M. le Maire**

Maintenant, vous n'avez pas répondu à ma question.

Ici, nous défendons, je crois, les intérêts de La Garenne-Colombes. Je souhaite simplement que vous vous définissiez par rapport aux intérêts de La Garenne-Colombes et vous n'avez pas répondu à ma question quand je vous ai interrogé en vous demandant si, même par extraordinaire, ce qui n'est pas le cas ici, le Département avait favorisé La Garenne-Colombes, seriez-vous prêt à aller jusqu'à

dire : « moi, élu de La Garenne-Colombes, je n'accepte pas cet avantage qui pourrait être – encore une fois, ce n'est pas le cas – donné à La Garenne-Colombes parce que d'autres n'en profitent pas » ? C'est une situation incroyable !

Enfin, dernier point, et M. Ballin l'a très bien dit, il n'y a pas de subvention au Conseil général. Le Conseil général donne un terrain qui ne servait à rien, si ce n'est à mettre des voitures. Ce terrain, nous en avons fait quelque chose.

De toute façon, ces montages sont toujours les mêmes. Quand vous créez, à travers des opérations immobilières, de la richesse, en général, je vais vous faire une confidence, les terrains sont vendus plus chers qu'ils n'ont été achetés ; c'est le principe du commerce et d'arriver à faire des profits. C'est assez rare qu'on achète un terrain une certaine somme et qu'on le vende moins ; en tout cas, cela ne marche pas bien comme système.

*(Rire de M<sup>me</sup> Mangeard.)*

Dans l'opération du Grand Paris, qui est actuellement dans les cartons, vous le savez, avec les stations de métro qui seront situées dans plusieurs points du Grand Paris, le gouvernement envisage un système qui consisterait à donner à l'organisme qui sera responsable de la mise en œuvre de ce métro le droit des sols et la capacité d'acquérir les terrains, d'expropriation, d'acquisition foncière dans un périmètre qui pourrait être de l'ordre d'un kilomètre autour de chaque station. Pourquoi ? Tout simplement pour créer de la richesse, comme le disait M. Houtart.

Nous sommes en train de créer de la richesse, de la richesse à travers le prix d'un terrain qui va nous permettre de mettre de l'argent dans une opération de ZAC, mais aussi la création d'emploi, indéniablement.

Prenons l'exemple des emplois créés à Bois-Colombes. Vous nous dites qu'il ne s'agit pas d'emplois créés mais d'emplois transportés de La Défense à Bois-Colombes.

En fait, probablement non ; les entreprises ont besoin très régulièrement d'avoir à leur disposition des outils de travail qui sont performants. S'il n'y a pas ce travail sans cesse réalisé de création d'immeubles performants, il y a un moment où les entreprises, soit ne sont plus dans les immeubles performants, soit payent des charges trop élevées et donc quittent les zones où elles sont habituellement hébergées.

Qu'a fait le maire de Bois-Colombes ? Il a attiré de l'emploi et il a surtout consolidé l'emploi en région parisienne. Ne vous faites aucune illusion.

Si la région Ouest de Paris, dont le cœur est La Défense, ne sait pas créer de nouveaux emplois, ne sait pas créer de nouveaux postes de travail, ne sait pas construire des bureaux dans les années à venir, que ce soit à La Garenne-Colombes, à Nanterre, ailleurs dans le département, ces emplois partiront, tout simplement, même pas du département des Hauts-de-Seine mais de la région parisienne et, probablement, pour un certain nombre, même de notre pays.

Nous renforçons l'attractivité économique du pays dans cette affaire, tout simplement.

Monsieur Hervo, vous vouliez prendre la parole ?

**M. Hervo**

Simplement remarquer que M. Macé me donne l'impression de chercher des prétextes compliqués et indirects pour ne pas voter une source de recettes sur la ZAC comme il le fait habituellement, mais c'est habituel ; cela ne fait rien...

**M. le Maire**

Il faut que je m'élève contre ce procès d'intention intolérable qui vous est fait, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Merci, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Je vous en prie.

Vous pouvez trouver en moi, comme vous le savez, un défenseur acharné de votre liberté d'expression.

*(Rires.)*

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je voulais remercier M. Ballin ; c'était très clair et je suis tout à fait d'accord avec sa démonstration.

Ce que je remets en question, c'est l'acquisition à l'euro symbolique. On aurait la même mécanique si le terrain était cédé à sa valeur ou à une valeur intermédiaire et que le partage de la plus-value des 30 millions moins les travaux était fait entre la commune et le Département.

Je pose la question : pourquoi une cession à l'euro symbolique ? Ce n'est pas toute la mécanique derrière, Monsieur Houtart ; ce n'est pas du tout cela, c'est le fait que ce soit cédé à La Garenne-Colombes à l'euro symbolique.

**M. le Maire**

Vous souhaiteriez donc, éventuellement, qu'on puisse acheter ce terrain plus cher ?

**M. Conway**

Non.

Pareil, quand vous me disiez : « *c'est normal que La Garenne-Colombes se défende par rapport aux autres Villes du département* », c'est comme le quotient familial, pour moi, il y a une solidarité qui peut se jouer au niveau de la commune où, objectivement, moi, en tant que revenu aisé, j'y perdrai, au nom d'une solidarité. Cette solidarité d'une Ville riche qu'est La Garenne-Colombes peut s'exercer vis-à-vis d'autres Villes. Personnellement, en tant qu'élu, c'est une dimension que je souhaite prendre en compte en tant que Garennois.

**M. le Maire**

Quand vous dites que la solidarité de La Garenne-Colombes pourrait s'exercer au bénéfice d'autres Villes, que prenez-vous comme exemple d'action éventuellement ?

**M. Conway**

Quand, au niveau du Département, le Département se prive d'une recette liée à cette opération, c'est autant de budget en moins qu'il pourra utiliser ailleurs.

Vous l'avez très justement fait remarquer, je ne suis pas aux affaires du Conseil général, donc je ne sais pas quelle utilisation il pourrait en faire, mais je pense qu'il n'y en a pas mal, ne serait-ce que par les temps qui courent.

**M. le Maire**

Vous voulez dire dans des Villes voisines ?

**M. Conway**

Villes voisines, Villes du département, de la même manière qu'au niveau de la Région, j'attends la même démarche, pour qu'au niveau régional, pareil, on ait une vision d'ensemble ; c'est la même démarche.

Je ne considère pas qu'en tant que conseiller municipal garennois, on n'est plus membre du Département 92, qu'on n'est plus membre de la Région, qu'on n'est plus membre de la nation France, qu'on n'est plus membre de la nation Europe.

*(M. le Maire fronce les sourcils.)*

Cette dimension est présente. Au niveau des Garennois, elle est également présente, puisque, de toute façon, les Garennois payent des impôts au niveau communal, au niveau départemental, au niveau régional.

**M. le Maire**

Que ce soit clair, est-ce que vous souhaiteriez que cette délibération puisse être modifiée et que la Ville de La Garenne-Colombes puisse, par un montage un peu compliqué, décider de reverser au Département des Hauts-de-Seine ou aux Villes voisines une partie de la somme que nous encaissons ? Est-ce cela que vous demandez ?

Si vous le souhaitez, il faut le dire clairement, l'exprimer comme cela !

**M. Conway**

Vous voulez ma position, sachant que je ne suis pas au Conseil général...

*(Discussion générale.)*

**M. le Maire**

Comme nous tous !

Souhaitez-vous, en tant que conseiller municipal, que La Garenne-Colombes prenne une délibération créant une subvention à des Villes voisines qui en ont plus besoin ?

**M. Conway**

Non, parce que je pense que ce n'est pas du rôle de la commune ; c'est du rôle du Département.

Je pense le Département, en cédant pour un euro symbolique, se prive d'une recette. Si cette démarche-là est spécifique à la commune de La Garenne-Colombes et ne s'appliquerait pas à d'autres communes, je trouve cela dommage, parce que c'est le rôle du Département d'assurer un traitement global au niveau du département.

**M. le Maire**

Y compris si La Garenne-Colombes en profite ?

**M. Conway**

Bien sûr !

On reçoit bien des subventions du Département et ces subventions sont attribuées selon des règles claires ; c'est tout à fait normal...

**M. le Maire**

Mais il n'y a pas de subvention du Département...

**M. Conway**

Il y a des subventions dans d'autres domaines. Quand on demande des subventions pour « *la ferme à la ville* », c'est selon des critères qui sont établis et c'est défendu au niveau du Département comme toute autre Ville le fait.

**M. le Maire**

Très bien ; débat très instructif !

*(Intervention hors micro de M. Hervo.)*

Je vous en prie, Madame Vingerling.

**M<sup>me</sup> Vingerling**

Je voudrais simplement dire à M. Conway que d'après le Code général de la propriété des personnes publiques, on peut justement faire une cession à l'euro symbolique entre administrations.

**M. Conway**

Je sais bien.

**M<sup>me</sup> Vingerling**

C'est tout ce que je voulais vous dire.

**M. Conway**

Derrière, c'est un privé qui paie.

**M<sup>me</sup> Vingerling**

Je parle du principe entre la Ville et le Conseil général, c'est tout.

**M. Macé**

Vous n'allez pas nous présenter une délibération illégale, j'imagine bien, donc l'euro symbolique est possible ; sinon, où allons-nous ?

*(Rires.)*

**M. Conway**

Je suis d'accord, j'ai compris.

**M. le Maire**

Merci, mais M<sup>me</sup> Vingerling a tout à fait raison de rappeler que comme c'est prévu dans la loi, c'est que, peut-être, d'abord, cela a pu être fait ailleurs et, ensuite, cela a probablement une certaine efficacité prouvée ; sinon, la loi ne le prévoirait pas.

Quant à la légalité, elle va de soi.

Je vous propose tout simplement de faire bénéficier La Garenne-Colombes d'une décision du Conseil général qui est intéressante pour notre Ville.

Quand j'ai été élu conseiller général, je me suis engagé à défendre les intérêts de la Ville ; mission accomplie, au moins sur ce sujet !

Nous pouvons donc passer au vote.

Qui s'abstient ?

**M. Conway**

Je voulais juste faire une explication de vote.

**M. le Maire**

Bien sûr !

**M. Conway**

C'était juste pour dire que je voterai pour...

**M. le Maire**

Ah !

**M. Conway**

... parce que, globalement, l'opération est intéressante, mais avec cette réserve, puisque, maintenant, vous avez innové les votes favorables avec réserve. Là, c'est un vote favorable avec cette réserve.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway.

De temps en temps, soit vous vous absteniez, soit vous votez pour avec réserve...

Est-ce qu'on peut s'abstenir avec réserve ?

*(Rires.)*

Le bon ton veut qu'on soit toujours avec réserve, de toute façon.

Nous allons vraiment passer au vote.

Qui s'abstient, avec ou sans réserve ? Personne.

Qui votent contre ? Quatre voix. Sans réserve ?

**M. Macé**

Sans état d'âme.



**M. le Maire**

Si vous mettez l'âme dedans, Monsieur Macé, on n'est pas sorti !

*(Rires.)*

Vous montez le niveau !

Qui est pour enrichir La Garenne-Colombes ? 31 voix, dont une avec réserve.

**31 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART,

Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, M. CONWAY (avec réserve).

**4 voix contre :** Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD

**M. Conway**

Merci.

**M. le Maire**

C'est un enrichissement avec réserve ; c'est très judéo-chrétien... Je veux bien, mais...

*(Rires.)*

**M. Conway**

Je suis ravi, Monsieur le Maire, de vous mettre de bonne humeur à la veille de Noël.

*(Rires.)*

**M. le Maire**

Vous me mettez de bonne humeur toute l'année, Monsieur Conway !

### 3.3 - Autorisation de dépôt de permis de démolir de la parcelle b 219 sise 13, rue Paul-Prouteau

**M. le Maire**

Nous allons passer à une autre opération, un peu plus modeste, mais tout aussi importante, Monsieur Hervo, rue Paul-Prouteau.

**M. Hervo**

Il s'agit tout simplement d'autoriser la SEM 92 à déposer un permis de démolir sur une propriété de la rue Paul-Prouteau qui est, depuis plusieurs années, propriété de la Ville, inoccupée et destinée à la démolition, puisque sur l'emprise de l'élargissement et de la requalification de la rue Paul-Prouteau associée au programme de La Sablière dont nous avons parlé tout à l'heure.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions à M. Hervo sur ce point ?

Abstention ? Qui est contre ?

Vous ne votez pas contre là ? C'est la ZAC !

**M. Macé**

Cela permet...

**M. le Maire**

Ah ! Il y a une avancée !

**M. Macé**

On n'a pas voté systématiquement contre toutes les délibérations sur la ZAC ; beaucoup...

**M. le Maire**

Vous plaisantez ?

**M. Macé**

Non, on a voté pour deux ou trois délibérations sur la ZAC, vous ne pouvez pas dire le contraire, et en particulier tout ce qui concerne le logement à loyer modéré. Il en manque tellement à La Garenne-Colombes qu'on ne peut que voter pour.

On vote pour, parce que c'est lié, justement, à l'opération de La Sablière ; logique !

**M. le Maire**

Très bien, vous acceptez qu'on démolisse.

On n'a pas encore voté... Excusez-moi, on recommence le vote...

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**35 voix pour :** *Unanimité*

*Voirie, Espaces verts*

**3.4 - Rapports annuels 2008 du SIPPAREC, SIGEIF, Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, SYELOM, SIFUREP et des délégataires de services publics pour les marchés, la fourrière automobile, l'assainissement et la crèche Voltaire.**

**M. le Maire**

Les rapports annuels 2008, vous les avez reçus ; je pense que vous les avez tous lus, avec ces soirées d'hiver, devant le feu.

Cela a été présenté au CCSPL brillamment par les élus qui y étaient, M<sup>me</sup> Labrousse particulièrement.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur les rapports annuels 2008 ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Un constat, et cela concerne, entre autres, notre collègue, M<sup>me</sup> Margaria, sur la crèche Voltaire.

**M. le Maire**

Elle n'avait rien fait, M<sup>me</sup> Margaria, aujourd'hui. Quand même, vous êtes...

**M. Macé**

Elle s'occupe de la crèche Voltaire...

**M. le Maire**

C'est vrai... Allez-y !

**M. Macé**

... avec attention, persévérance, j'imagine, donc il n'y a pas de souci.

**M<sup>me</sup> Margaria**

Allez-y !

**M. Macé**

Dans le rapport de « People and Baby », on a les équipes.

Je suis un peu étonné du *turnover* de ces personnes par rapport à une stabilité pourtant indispensable dans les structures « petite enfance ». Vous ont-ils donné les raisons pour lesquelles quasiment la moitié du personnel a changé en six mois de temps ? Peut-on connaître ces raisons ?

Comme on est à la fin de l'année 2009 et qu'on est à l'équipe de juin 2009, depuis, y a-t-il eu encore d'autres modifications ? Savez-vous cela ?

**M<sup>me</sup> Margaria**

Je ne connais pas la raison du *turnover*.

La directrice de la crèche a changé ; je pense que le petit souci venait d'elle.

Maintenant, nous espérons en tous les cas et je pense que cela va se stabiliser.

En tous les cas, il n'y a pas eu de difficulté pour l'accueil des enfants, il n'y a pas eu de remontée de la part des parents disant que les enfants étaient perturbés ; c'est bien là l'essentiel. Je pense que, maintenant, tout va rentrer dans l'ordre.

**M. le Maire**

Merci, Madame Margaria.

Vous avez tout à fait raison de conclure là-dessus, ce qui est important, c'est que la qualité de service soit la qualité de service que l'on attendait. Or, c'est toujours le cas. Pour moi, tout cela est transparent.

Des questions ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

J'ajouterai simplement que l'on peut féliciter notre délégataire de l'embauche d'une infirmière à partir de mai 2009.

**M. le Maire**

Très bien.

Merci beaucoup.

D'autres questions ? (*Aucune.*)

On prend acte de ces rapports.

**M. Conway**

Excusez-moi, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Oui, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Sur la crèche Voltaire, il y a le fait que nous sommes toujours en attente des chiffres...

**M<sup>me</sup> Margaria**

Les chiffres, vous pouvez les consulter en mairie.

**M. le Maire**

Rappelez-moi, c'étaient les chiffres de quoi ?

**M. Conway**

Les chiffres financiers.

**M<sup>me</sup> Margaria**

Le bilan...

Il me semble qu'un courrier vous a été adressé il y a quelque temps pour vous dire que les chiffres étaient consultables.

**M. le Maire**

C'est à votre disposition, Monsieur Conway.

Vous aviez une deuxième question ?

**M. Conway**

Concernant le rapport du SYELOM sur les ordures ménagères, vous aviez évoqué la dernière fois qu'il fallait passer avant la fin de l'année la délibération pour le nouveau marché.

Je suis surpris qu'il ne soit pas à l'ordre du jour de ce Conseil.

**M. le Maire**

Quel nouveau marché ?

**M. Conway**

Il n'y avait pas le marché qui venait à expiration le 31 décembre ?

**M. le Maire**

Mais non, le SYELOM est un syndicat intercommunal, il n'y a donc pas de marché à passer.

Je pense que vous faites erreur avec autre chose ; je ne sais pas quoi, mais...

**M. Macé**

C'est le marché des ordures ménagères et du nettoyage.

**M. le Maire**

La collecte et la propreté, c'est autre chose, c'est ramasser les ordures et les mettre dans des camions. Le SYELOM, c'est le traitement des ordures ménagères.

**M. Conway**

C'est, justement, ce qui vient derrière.

**M. le Maire**

Ce n'est pas sur ce sujet ; on a encore un peu de temps.

**M. Conway**

D'accord... Je croyais que le marché venait à expiration le 31 décembre. Non ?

**M. le Maire**

Non, en mai je crois.

**M. Hervo**

Il est bon jusqu'au mois de mai, fin avril ou début mai.

**M. le Maire**

Courant mai.

Autre question ?

**M. Conway**

Une autre question concernait le rapport des marchés de Lombard et Guérin, dans lesquels ils évoquent, en page 3 de leur rapport, leurs questionnements sur l'évolution de l'activité, notamment en évoquant la réalisation d'un parking souterrain autour de l'église.

Je voulais savoir où cela en est, dans la mesure où on a également reçu une lettre ouverte évoquant ce sujet-là.

Par rapport à Lombard et Guérin qui disent : « *les conditions de remplacement des commerçants volants auront une incidence sur la capacité du marché à redémarrer après les travaux* », je voulais savoir ce qu'il en est.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, vous avez un culot incroyable !

*(Rires de M. le Maire et de M. Hervo.)*

Vous créez ou vous faites créer une association. Cette association écrit une lettre ouverte critiquant le parking et vous expliquez au Conseil Municipal : « *nous avons reçu une lettre* ».

Disons que vous avez envoyé une lettre.

*(Rires.)*

Tout le monde a compris.

**M. Conway**

Monsieur le Maire, je ne peux pas vous laisser dire cela.

*(Rires.)*

**M. le Maire**

Oh, Monsieur Conway ! Allez-y, expliquez-vous !

**M. Conway**

Si vous le maintenez, Monsieur le Maire, je vous attaque en diffamation !

*(Exclamations sur les bancs de la majorité.)*

**M. le Maire**

Qu'ai-je dit de diffamant ?

**M. Conway**

« *Vous faites créer une association* » ; je ne suis pas à l'origine de cette association, je ne suis pas membre de cette association, je la soutiens...

**M. le Maire**

C'est déjà bien !

**M. Conway**

... parce que je trouve que c'est un besoin au niveau de La Garenne-Colombes.

Ne faites pas dire que c'est moi qui suis à l'origine de la lettre ouverte.

*(Rires de M. Hervo et de M. le Maire.)*

Si je pose cette question, je la pose par rapport au rapport de Lombard et Guérin qui exprime des préoccupations par rapport au parking et je rebondis sur le fait que l'on vient de recevoir cette lettre ouverte.

**M. le Maire**

Mais cette lettre ouverte est créée, je crois, par des gens qui sont proches du MoDem, à moins d'en être membres, je crois, non ?

**M. Conway**

Non, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Pas proches ou qui étaient sur votre liste ?

**M. Conway**

Non...

**M. le Maire**

Je confonds ou pas ?

**M. Conway**

Vous avez à votre gauche M. Hervo, qui habite le même immeuble que le Président de cette association ; il est parfaitement au courant de qui fréquente et comment cela se passe...

**M. le Maire**

Le Président de cette association n'était-il pas membre de votre liste ?

**M. Hervo**

Non, c'est son épouse.

**M. Conway**

Qui ?

**M. le Maire**

Le Président ou l'épouse du Président n'était-il pas membre de votre liste ? C'est cela ou pas ?

**M. Conway**

Sur la liste, il y avait des gens du MoDem et des gens qui n'étaient pas du MoDem.

**M. le Maire**

Bien sûr et heureusement, parce que c'est compliqué de mettre 35 personnes du MoDem sur une liste.

**M. Conway**

Deuxième chose, si, sous prétexte qu'en étant à La Garenne-Colombes, j'ai des amis... Je vous rassure tout de suite, j'ai des amis qui ne pensent pas comme moi aussi...

**M. le Maire**

J'imagine !

**M. Conway**

... mais cela ne va pas m'interdire d'avoir comme amis des gens qui pensent comme moi ou avec lesquels on a des points communs.

**M. le Maire**

Bien sûr !

**M. Conway**

Cela n'a rien à voir avec le sujet.

Le sujet, ce soir, c'est : par rapport à Lombard et Guérin qui se pose la question de l'impact du parking souterrain sur l'activité du marché, avez-vous des informations sur le devenir du projet ?

**M. le Maire**

On va résumer : une association qui est présidée par l'époux d'une de vos colistières – je crois qu'on ne doit pas être très loin – fait une lettre et vous nous dites : « *on nous a écrit* ». Jusqu'ici, tout cela est vrai, je pense.

Donc votre question, c'est : qu'est-ce que je pense de cette lettre ? C'est une opération politicienne.

**M. Conway**

À la page 3, le rapport Lombard et Guérin dit : « *La réalisation d'un parking souterrain autour de l'église nécessitera le déplacement du marché découvert du Centre pendant 18 à 24 mois. Les conditions de remplacement des commerçants volants auront une incidence sur la capacité du marché à redémarrer après les travaux. L'évolution de l'activité est en régression sur les deux marchés d'environ 1,5 %.* »

Par rapport à ce rapport annuel qui fait état de cela, je rebondis, parce que cela fait plusieurs Conseils qui passent, plusieurs commissions d'urbanisme qui passent et on ne revient pas sur ce projet qui a un impact considérable sur la ville ; je profite de ce rapport pour vous poser la question par rapport à cela.

**M. le Maire**

Ce projet dont vous parlez a un impact considérable, puisqu'en fait, l'impact principal qu'il a eu et l'objectif, c'est qu'avec ce projet, la liste que j'avais l'honneur de mener a gagné les élections ; c'est un impact, effectivement, réel.

Qu'est-ce que je pense du courrier qui a été fait, puisque c'est la question initiale que vous m'avez posée, la fameuse lettre ouverte...

**M. Conway**

Non, ce n'est pas la question.

**M. le Maire**

C'est la question initiale que vous avez posée.

Je vous ai répondu, cette lettre, c'est une opération politicienne. En cela, le mot « *politicien* » n'a rien de péjoratif ; c'est une opération politicienne, comme il en existe dans le jeu politique.

Maintenant, que penser du parking souterrain sur la place de l'église, sur la place de la Liberté ? Il faisait partie de notre programme électoral, nous l'avons soumis aux Garennois qui nous ont élus ; jusqu'ici, je pense qu'on a suivi une progression tout à fait habituelle.

Ensuite, il y a eu des débats au sein de ce Conseil, un certain nombre de gens ont dit que c'était bien, d'autres ont dit que ce n'était pas bien. Malheureusement pour vous, la majorité trouve que c'est bien et vous dites que ce n'est pas bien, mais vous n'êtes pas majoritaire.

Nous vous avons dit que nous travaillions le sujet pour savoir s'il était réalisable. Souvenez-vous, nous avons dit : « *voilà, nous définissons un projet et, après, nous voyons, et c'est la vérité du marché, si notre projet est viable* ».

Après, il y a deux possibilités : ou bien nous trouvons quelqu'un pour le réaliser, c'est qu'il était viable et qu'il n'y avait pas à s'alarmer, ou bien nous ne trouvons pas et cela signifie que la situation ne permet pas de le faire et dans ce cas, nous ne le ferons pas.

C'est aussi simple que cela, il n'y a pas d'idéologie à avoir et d'être *a priori* contre. Je ne suis pas *a priori* contre ni *a priori* pour ; je pense *a priori* que c'est bien et si cela peut se faire et que des gens dont c'est le métier me disent : « *je peux le faire* », je suis plutôt enclin à penser qu'ils ont raison.

**M. Conway**

Je souscris tout à fait à ce que vous venez de dire.

Pouvez-vous dire maintenant où on en est de ce « *a priori pour, a priori contre* » ?

**M. le Maire**

Nous discutons avec les gens qui sont susceptibles de réaliser le parking et qui vont nous dire dans les semaines qui viennent, j'imagine – il y a une discussion qui dure, parce que c'est de la négociation, ce n'est pas simple, on ne fait pas un tract en disant qu'on est contre, c'est plus compliqué que cela la vie politique... On discute avec les gens pour savoir si c'est faisable.

Si c'est faisable, et d'ailleurs, je m'y étais engagé devant le Conseil, je vous exprimerai à quelles conditions c'est faisable ; si on ne trouve personne pour le faire, je m'étais aussi engagé devant ce Conseil, je vous dirai : « *eh bien voilà, on n'a trouvé personne* » et on rediscutera de savoir ce que l'on fait.

Maintenant, de grâce, ne nous prenez pas pour des naïfs, vous faites une opération politicienne sur cette affaire ! Assumez-le au moins !

**M. Conway**

Désolé...

**M. le Maire**

Politiquement, il y a une association qui a été créée, que vous soutenez, vous l'avez dit... Il y a vos amis politiques qui sont membres de cette association, en tout cas un certain nombre ; il n'y a pas besoin de faux nez en politique, on dit les choses, on dit : « *Moi, MoDem, moi, Christophe Conway, je suis contre et je fais une association pour être contre. Je ne travaille pas par des biais détournés* ». C'est plus clair comme cela.

**M. Conway**

Monsieur le Maire, je vous redis que si vous redites cette phrase...

**M. le Maire**

Laquelle ?

**M. Conway**

« *Je fais une association pour...* » Je n'ai pas créé cette association...

**M. le Maire**

Ce n'est pas ce que j'ai dit ; je vous ai dit qu'il y a des amis à vous, y compris des gens proches de vos colistiers...

**M. Conway**

C'est comme si je disais à M. Hervo : « *Monsieur Hervo, vous avez des voisins à vous qui ont créé une association* ». À La Garenne-Colombes, on est plein d'amis et j'ai des amis qui ne pensent pas comme moi aussi !

**M. Hervo**

Monsieur Conway, s'il vous plaît, ne portez pas de jugement et ne vous glissez pas dans les problèmes de voisinage que peut me créer l'attitude de certains de mes voisins !

**M. Conway**

Voilà ! Monsieur le Maire, ne glissez pas dans ce débat mes amitiés personnelles, s'il vous plaît !

**M. le Maire**

Monsieur Conway, vous êtes en train de nous dire que vous êtes totalement étranger à la création de cette association ? C'est cela ?

**M. Conway**

Tout à fait.

(Réactions sur les bancs de la majorité.)

**M. le Maire**

Eh bien, écoutez, chacun aura apprécié en cette fin d'année ce que l'on appelle la « franchise » en politique !

**M. Conway**

Je peux même vous dire que j'ai des amis avec qui je me garde de parler d'affaires communales...

**M. le Maire**

J'imagine !

**M. Conway**

Parce que je tiens aussi à avoir...

**M. le Maire**

À ne pas tous les perdre !

**M. Conway**

... mon espace personnel et je ne passe pas ma vie à commenter ce qui se passe au Conseil Municipal ; la vie est aussi ailleurs.

**M. le Maire**

Ce n'est pas la question que je vous ai posée.

La question est : vous nous avez dit que vous étiez absolument totalement étranger à la création de cette association ?

**M. Conway**

Tout à fait.

**M. le Maire**

Ni de près, ni de loin ?

**M. Conway**

C'était le principe même...

**M. le Maire**

Dont acte.

**M. Conway**

Le principe même, parce que j'en ai parlé avec eux...

**M. le Maire**

Ah bon ?

**M. Conway**

Bien sûr, une fois qu'ils l'ont créée ! Eux tiennent absolument à ce que ce soit apolitique.

**M. le Maire**

Bien sûr !

**M. Conway**

Parce que le but de cette association n'est pas une manœuvre politicienne.

**M. le Maire**

Non, bien sûr !

**M. Conway**

Je vous propose que vous rencontriez son Président.

**M. le Maire**

Vous savez, je rencontre tous les Garennois qui veulent bien venir me voir, mais je n'ai pas souvenir d'avoir vu une demande de rendez-vous du Président qui est l'époux d'une de vos colistières.

*(Rire de M. Conway.)*

Je ne crois pas m'en souvenir.

Nous allons donc, mes chers amis, sur ces bonnes paroles...

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Quelle que soit l'association et peut-être l'appréciation que vous pouvez porter...

*(Rire de M. le Maire.)*

... qui est la vôtre...

**M. le Maire**

Qui est la vôtre aussi, Monsieur Macé, mais cela reste entre nous.

**M. Macé**

Non !

... et qui n'engage que vous, je crois que cette association a un mérite, existe, est là pour faire avancer le débat ; cela me semble quand même du positif pour notre Ville...

*(Rire de M. le Maire.)*

Je crois qu'à partir de là, vous pouvez après dire que c'est politique, mais, à la limite, c'est normal que ce soit politique ; en effet, qu'est-ce que nous faisons autour de cette table ?

**M. le Maire**

C'est vrai.

**M. Macé**

Nous faisons de la politique et ce n'est pas quelque chose qui n'est pas propre, c'est quelque chose qui est noble.

Moi, cela ne me dérange pas que des associations se créent. On a bien d'autres associations sur la ville où les Présidents et Vice-présidents sont clairement identifiés et sont engagés politiquement ; cela ne pose pas de problème, à ce que je sache.

Ce n'est pas cela la question. Une association se crée, elle exprime un certain nombre de choses, c'est son droit. Après, nous sommes élus par les Garennois pour les représenter, soit on considère que tout est politique, tout est hostile à la majorité, ce que vous pouvez penser, donc ceux-là ou celles-là, on ne veut absolument pas en entendre parler parce que c'est politicien – un mauvais mot, cela aussi –, je crois que ce n'est pas la bonne méthode, quelles que soient les personnes qui se retrouvent dans ces associations.

Entre nous, certaines personnes m'ont parlé de cette association que je connais aussi, donc cela ne pose pas de problème.

Après, il y a des gens qui veulent réfléchir, qui veulent faire avancer le débat ; est-ce que ce n'est pas bien, Monsieur le Maire ? Je pense qu'au contraire, dans une ville, quand il y a une richesse, comme on peut avoir, d'associations qui permet de faire avancer les choses, les élus, quels qu'ils soient, vous en tête, doivent être preneurs de cela ; c'est plutôt très bien qu'il y ait des concitoyens qui s'engagent de cette manière-là.

Je ne crois pas que ce soit une opération politicienne ; il ne me semble pas. Ce sont, au contraire, des citoyens qui veulent comprendre des choses, qui veulent faire des propositions et qui veulent certainement travailler avec vous, qui veulent participer aux conseils de quartier. Je pense que c'est, au contraire, très positif pour notre ville.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé ; je partage votre avis. Il faut des associations politiques, parce que nous faisons ici de la politique.

Je dis simplement une chose simple : que ceux qui font des associations politiques aient courage élémentaire de dire que ce sont des associations politiques, et vous avez reconnu, Monsieur Macé, que c'était une association politique, vous avez raison, et n'avancent pas avec un faux nez, parce que c'est de la politique et c'est noble.

**M. Macé**

Je n'ai pas reconnu cela.

**M. le Maire**

Il faut le dire, c'est mieux.

On ne vote pas...

**M. Conway**

Cette association ne l'a pas dit, elle a écrit que c'était une association à but politique, parce que l'urbanisme, c'est une politique.

**M. le Maire**

À but politique ?

**M. Conway**

Oui, mais pas partisan. Votre confusion vient de là.

*(Brouhaha.)*

**M. le Maire**

Ah oui, ma confusion...

**M. Conway**

Tout à fait.

**M. le Maire**

Très bien ! Donc c'est une association à but politique ; les choses sont claires, je ne vois pas d'ambiguïté.

On prend acte.

**IV - Divers**

**4.1 - Décisions**

**M. le Maire**

N° 2009/192 : Contrat avec l'orchestre Racine Carré pour les thés dansants.

N° 2009/193 : Marché à procédure adaptée : fourniture, création et pose de décors pour les fêtes de Noël de la Ville de La Garenne-Colombes - lot n° 1 : fourniture et pose de traversées décoratives pour les fêtes de Noël en sapins avec décorations.

N° 2009/194 : Marché à procédure adaptée : fourniture, création et pose de décors pour les fêtes de Noël de la Ville de La Garenne-Colombes - lot n° 2 : fourniture, création et pose de décors de Noël dans les différents sites de la Ville.

N° 2009/195 : Avenant n° 1 à l'appel d'offres ouvert : réalisation de travaux d'aménagements de voirie, d'éclairage public et d'aménagement paysager pour les rues du Moulin-Bailly, Pierre-Joigneaux et Noël-Pons à La Garenne-Colombes et Bois-Colombes. Lot n° 2 : éclairage public.



- N° 2009/196 : Marché à procédure adaptée : prestations de transport de personnes pour les sorties pédagogiques au départ du centre de vacances d'Houlgate (Calvados).
- N° 2009/197 : Contrat avec la Compagnie l'Eclat des Muses pour le spectacle un jour ordinaire pour l'enfant roi.
- N° 2009/198 : Avenant n° 1 au lot n° 3 « électricité » - MAPA : travaux de mise en sécurité et accessibilité du Mastaba 1 - La Garenne-Colombes situé 12, avenue Rhin et Danube.
- N° 2009/199 : Avenant n° 1 au lot n° 2 « second œuvre » - MAPA : travaux de mise en sécurité et accessibilité du Mastaba 1 - La Garenne-Colombes situé 12, avenue Rhin et Danube.
- N° 2009/200 : Contrat avec l'orchestre Yves Bousson - Club de danse pour les thés dansants.
- N° 2009/201 : Avenant de transfert n° 1 au marché à procédure adaptée n°MP/2008/DSIT/01 : fourniture de services de téléphonie fixe de la ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2009/202 : Avenant n° 1 au lot n° 1 « démolition-gros-œuvre-étanchéité-désenfumage ». MAPA : travaux de mise en sécurité et accessibilité du Mastaba 1 - La Garenne-Colombes situé 12, avenue Rhin et Danube.
- N° 2009/203 : Avenant n° 1 au lot n° 1 « mobilier administratif » - MAPA : Fourniture, livraison, montage et mise en place du mobilier administratif au centre technique municipal à Bezons.
- N° 2009/204 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission d'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement sur le patrimoine immobilier de la Ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2009/205 : Marché à procédure adaptée relatif au réaménagement extérieur de l'entrée de l'hôtel de ville - Lot 3 - signalétique extérieure.
- N° 2009/206 : Contrat avec le théâtre Nanterre-Amandiers pour l'organisation d'un petit-déjeuner lecture au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes le samedi 5 décembre à 11 heures.
- N° 2009/207 : Fixation d'un tarif pour la vente du livre « l'esprit de La Garenne ».
- N° 2009/208 : Fixation d'un tarif pour la vente du Monopoly de La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Sur les décisions du Maire, avez-vous des remarques particulières ?

Monsieur Macé, je vous en prie ; quel numéro ?

**M. Macé**

204.

**M. le Maire**

C'est une voiture, non ?

*(Rires.)*

**M. Macé**

C'est une ancienne voiture, Monsieur le Maire !

*(Rires.)*

**M. le Maire**

Elle doit polluer d'ailleurs.

**M. Macé**

Ce n'est pas Copenhague, mais c'était une très bonne voiture, au demeurant.

**M. le Maire**

Surtout, ne nous mettons mal avec personne, Monsieur Macé !

**M. Macé**

Surtout pas avec PSA ! On ne sait jamais...

**M. le Maire**

Qu'est-ce que vous voulez savoir ?

**M. Macé**

C'est la mission pour élaborer un plan pluriannuel d'investissement, donc c'est une très bonne chose. Comme cela, nous aurons, et j'espère que nous participerons activement aux différentes étapes, des éléments précis jusqu'à la fin du mandat sur ce programme pluriannuel.

Il y a juste un point... Je suis étonné que nous ayons lancé cette consultation au cours du premier trimestre de cette année et que nous ne signions que maintenant le marché d'attribution à cette entreprise ; pouvez-vous nous indiquer les raisons pour lesquelles il a fallu attendre plusieurs mois avant d'arriver à conclure avec cette société ?

**M. le Maire**

Le Directeur des services techniques va vous répondre sans aucun doute.

Sur ce sujet, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

C'est peut-être un élément complémentaire ; j'avais l'impression qu'on en avait déjà parlé.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Sire ?

**M. Sire**

Effectivement, la mission a été lancée en termes de consultation et appel à candidatures en début d'année.

Il se trouve qu'une première partie de la mission était en cours de réalisation par la société BETIF. Nous avons évidemment attendu la fin de cette mission par la société BETIF avant de reconduire éventuellement ou solliciter une autre entreprise et attribuer à une autre société ; c'est ce qui a été fait en commission des marchés.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Macé, avez-vous d'autres questions ? Non.

Je vous remercie infiniment les uns et les autres.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année, bien entendu. Ne faites pas de folie, il fait froid, attention au verglas, n'abusez pas des bonnes choses pendant les fêtes !

À bientôt à tous !

**M. Macé**

La date du prochain Conseil ?

**M. le Maire**

Le 4 ou le 5.

*La séance est levée à 20 heures 43.*